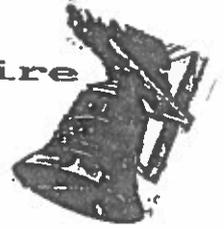


FRANCOISE, JOSEPHÉ, MARIE-PAULE  
et MARIE-ANGÉLIQUE :

## LES QUATRES CLOCHES DE L'EGLISE DE BAZOGES-EN-PAREDS

(1819-1860 : 41 ans d'histoire  
vue du clocher)



### 1ere partie

Une des promenades historiques bazogeaises assurément des plus originales est celle qui conduit à l'antique coupole romane sur trompe du clocher de notre église. Le marquis de FAYOLLE avait certainement vu juste quand il écrivit que notre modeste église possédait, contrairement aux dires de certains, un clocher dont l'architecture était remarquable. La vue offerte depuis les baies de ce clocher carré constitue à elle seule un motif suffisamment valable pour entreprendre cette promenade. Pourtant l'intérêt majeur d'une visite dans les combles reste celui que constitue les quatre cloches suspendues là.

Angelus, tocsin, glas, carillon, les cloches sont là pour louer Dieu, appeler le peuple, pleurer les défunts, chasser la peste et célébrer les fêtes, selon l'expression employée au XIX<sup>e</sup> siècle. Les cloches rythment la vie d'un bourg ou d'un quartier. Elles sont les intermédiaires entre l'église et les hommes.

L'invention des cloches se confond avec les origines de l'histoire de l'humanité. Connues par les égyptiens, par les chinois dès le III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, elles étaient utilisées par les Grecs et par les Romains. L'ancien Testament les mentionne et Saint Grégoire de Tours en parle dans ses oeuvres au VI<sup>e</sup> siècle.

Si leur timbre chez nous est familier, on ne connaît que trop peu leur histoire. Les cloches, en plus de leur voix, possèdent aussi leurs lettres. Elles se laissent lire pour mieux parler encore. A l'occasion de leur installation au clocher, on procédait à une bénédiction, à une espèce de cérémonie de baptême. Pour laisser à la postérité une trace tangible de cette importante et peu fréquente cérémonie, les anciens avaient pris l'habitude de faire inscrire dans l'airain les actes de baptême. A Bazoges, comme ailleurs, les cloches portent donc habituellement chacune le texte de leur baptême orné de signes et marques liturgiques ou religieux.

C'est l'occasion pour nous de découvrir des témoignages précieux de l'histoire contemporaine paroissiale et municipale de Bazoges.

Les quatre cloches de l'église datent du XIX<sup>e</sup> siècle : 1819, 1858 et 1860. Il ne subsiste pas de trace d'une quelconque cloche plus ancienne. Avec la Révolution française et son cortège de destructions et de réquisitions, le clocher de Bazoges comme beaucoup d'autres en France, perdit sans doute ses cloches d'ancien régime. On ne peut parler avec certitude de ce qui se passa à cette époque, à l'église, sauf qu'elle brûla probablement entre janvier et mai 1794. En 1801 - 1802, l'église est signalée dans un état passable depuis que les quelques réparations ont été effectuées par les habitants. Elle fut vendue mais l'acquéreur la laissait à la disposition des habitants pour servir à l'exercice du culte. Elle pouvait contenir à cette époque 2 500 personnes.

A partir de 1793, les cloches des églises étaient généralement descendues de leur clocher, brisées, puis transportées à l'hôtel des Monnaies de la province. Nombreuses furent les églises de la région qui virent leurs cloches partir vers Nantes, comme celles de Saint Urbain, de Saint Gervais, de Beauvoir-sur-Mer ou de Noirmoutier sur la côte vendéenne, ou encore l'église-cathédrale de Luçon, en janvier 1793. Peut-être et sans doute ce fut-il le cas aussi pour les cloches de Bazoges.

Parfois aussi les cloches d'Ancien Régime furent fondues dans le but d'en fabriquer des plus neuves. C'était généralement l'habitude dans les églises de campagne. Au lendemain de la Révolution, maintes fois on transforma l'ancienne grosse cloche en une sonnerie de trois ou quatre petites. Mais on ne peut envisager cette hypothèse pour Bazoges puisque la seule cloche directement post-révolutionnaire date de 1819 et resta la seule pendant près de 40 ans. Probablement doit-on se résoudre à penser que la Révolution réquisitionna chez nous aussi et supprima sa voix au clocher pendant près de 20 ans.

\* \* \*  
\* \*

Jusqu'à l'invention du chemin de fer et jusqu'à la généralisation de son utilisation, on fabriquait les cloches sur place : près de l'église, sur une place, dans un pré ou sous un préau du bourg. Le fondeur établissait son fourneau où il avait trouvé du travail. Pratiqués surtout par des lorrains ambulants qui se répandaient chaque année par toute la France, ces chantiers itinérants disparurent à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, plus ou moins tard selon les provinces.

Le fondeur de cloche commençait par choisir un terrain où établir son four. Il construisait son moule, brassait l'argile, creusait la fosse et enterrait les moules, il préparait son bois, garnissait le feu et activait la soufflerie, coulait le bronze, déterrait la cloche, la dépouillait selon une série d'opérations complexes et rituelles héritées d'une tradition artistique ancestrale. Pour les inscriptions et les autres décorations que les commanditaires choisissaient pour orner la cloche, on employait de la cire mélangée parfois à de la poix afin que les diverses parties du moule n'adhèrent pas l'une à l'autre. On utilisait des planchettes de buis pour graver les alphabets, chiffres, marques de signature et ornements divers.

A l'époque où l'on fondait et coulait une cloche sur place, dans un village ou une petite ville comme ce fut probablement le cas à Bazoges en 1819, la coulée se faisait devant l'assemblée de tous les habitants. Au moment solennel de cette coulée, le prêtre, en habit de choeur, bénissait le métal pendant que le public s'agenouillait. L'opération terminée, on entonnait un *Te Deum* et parfois un verre voire un repas était pris à l'issue de la cérémonie. Le curé et le maire fêtaient le succès de la fonte en compagnie des fondeurs, des ouvriers et de la population.

Quand on fondit la cloche de 1819, une cérémonie et des réjouissances analogues eurent probablement lieu dans le bourg de Bazoges. Cette cloche nous le raconte elle-même ; on la baptisa FRANCOISE PLACIDE et voici son acte de baptême :

\* L'AN 1819 J'AI ETE BENIE (sic) PAR Monsieur JEAN FRANCOIS FARGET CURE DE BAZOGES EN PAREDS SOUS L'INVOCATION DES SaintE[s] FRANCOISE PLACIDE QU'ILS M'ONT DONNEE & NOMMEE PAR DAME & Monsieur PLACIDE MARGUERITE PAULE JOUFFRION NEE LE TAUDIERE & PHILIPPE HENRI FRANCOIS JOUFFRION CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL & MILITAIRE DE Saint LOUIS, MAIRE DE LA COMMUNE.

HENRI, FONDEUR.

(Cette cloche est ornée d'une vierge à l'enfant, d'une croix et d'une fleur de lys)

\* \* \*  
\* \*

De taille moyenne, la cloche de 1819 porte un texte intéressant qui rappelle au souvenir les grands événements qui marquèrent notre région et la France entière à partir de 1789. On retrouve, gravé dans l'airain les noms de certains bazogeais dont la vie et le destin furent étroitement impliqués aux heures, souvent malheureuses, de l'époque révolutionnaire.

Sans doute coulée et fondue à Bazoges même, comme c'était l'usage à l'époque de fondre sur les lieux mêmes de la commande, la cloche de 1819 dit avoir été bénite par monsieur Jean François FARGET. Né à Luçon le 20 juin 1761, Jean François FARGET commença sa carrière d'écclésiastique à l'âge de 24 ans comme vicaire de Bazoges en 1785. Son curé, Jean GRANDIN était lui-même dans la paroisse depuis 1783 sortant de son vicariat de Barbâtre. Ces deux prêtres virent leur vie et leur pastorat emportés par les événements de 1789 et leurs conséquences. Il convient ici de rappeler brièvement les grandes lignes de l'histoire troublée de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle afin de replacer au mieux leurs conséquences dans notre histoire locale.

Le 8 août 1788, Louis XVI aux abois, démuni devant une crise financière, décidait la réunion à Versailles des états généraux du royaume pour le 5 mai 1789. Cette réunion, des représentants des trois ordres de toutes les provinces : clergé, noblesse et tiers état, n'était pas la première qu'un roi de France convoquât. Le contexte politique et le malaise social qui régnaient en ce moment étaient en revanche particulièrement mal vécus par la grande majorité des français.

Malgré leur attachement certain au système monarchique, les députés et représentants du peuple, de la noblesse et du clergé désiraient trouver des solutions et des réformes aux abus engendrés par l'arbitraire féodal et fiscal et aux archaïsmes inégalitaires qui gouvernaient alors.

Dans l'attente de la réunion de cette grande assemblée de France et à la sortie du terrible hiver 1788-1789, les délégués et les communautés du royaume rédigèrent des cahiers de doléances pour présenter au roi des pétitions du tiers et du clergé. En mars 1789, l'abbé Jean GRANDIN, curé de Bazoges, avait chargé le curé de Sainte Gemme, N. GIRAULT de la Clérie, de voter pour lui à l'assemblée du clergé de Poitiers, ne pouvant probablement pas s'y rendre lui-même. Comme beaucoup d'autres ecclésiastiques des campagnes françaises, surtout les curés de paroisse dont la vie quotidienne était la même que celle de leurs paroissiens, l'abbé GRANDIN prit part aux revendications dans l'enthousiasme de pouvoir espérer des changements dans son quotidien.

Avec l'ouverture des états généraux, le tiers état, humilié par le protocole ancestral de réunion des trois ordres et fatigué de l'inaction dans laquelle l'assemblée glissa rapidement, prit une décision marquante. Conduit par le président BAILLY, les députés du tiers quittèrent les lieux ordinaires de rassemblement et se transportèrent dans la salle du jeu de paume de Versailles. Dès le 13 juin 1789, trois prêtres se rallient aux séparatistes amorçant ainsi une reconnaissance de la rupture organisée par les députés du tiers état. Retranchés là, les députés jurent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Parmi eux se trouvaient dix curés dont celui du Vieux-Pouzauges, l'abbé DILLON.

Cette extraordinaire démarche amorça le processus de transformation des états généraux en Assemblée Nationale, effective après le ralliement général des autres députés de la noblesse et du clergé et sanctionnée le 27 juin 1789 par la reconnaissance du roi.

En matière de religion, les enjeux de l'Assemblée Constituante de faire disparaître des abus criants et de ramener le culte à sa pureté primitive se réalisèrent par le vote de la Constitution civile du clergé le 27 juillet 1790, vote soumis à la sanction royale accordée le 24 août. Certains évêques reprochèrent dès lors aux députés la précipitation avec laquelle ils traitèrent des affaires religieuses. Ils ne purent en effet reconnaître la compétence de l'Assemblée en ce qui concernait le spirituel ni accréditer à *fortiori* les décisions prises en ce sens.

Rapidement, un affrontement de deux pensées religieuses différentes s'éleva. Les promoteurs des réformes : gallicans, protestants et jansénistes, et les défenseurs des pouvoirs de l'Eglise luttèrent à l'Assemblée au cours des débats et des discussions acharnées. Le traumatisme que causa le vote de la Constitution civile du clergé et la rapidité des réformes à l'Eglise de France, allait mener aux violences de toutes sortes.

Le 3 janvier 1791, on obligea les ecclésiastiques à prêter un serment devant la Constitution civile du clergé. Les refus furent massifs. Puis, l'Assemblée législative qui succède à la Constituante poursuivit à partir du 29 novembre 1791, par décret, les prêtres qui refusaient de se soumettre à la constitution et de prêter serment. Les habitants catholiques de Bazoges décidèrent alors d'adresser une pétition au ministère de l'Intérieur. La lettre envoyée le 18 décembre 1791 le prie de "...permettre la liberté de tous les cultes sans distinction..." et "...d'effacer de nos esprits et de nos coeurs ces misérables distinctions de prêtres constitutionnels." La pensée de 1789 demeurait présente à l'esprit des rédacteurs de la pétition mais les dérapages et les précipitations de 1791 sont clairement condamnés.

Alors qu'à Paris tout se bouscule, que les premières fusillades et massacres ensanglantent la Révolution et que la France ouvre la guerre sur ses frontières, d'autres décrets accablent encore davantage les prêtres réfractaires.

Le 21 septembre 1792, la première séance de la Convention déclara l'abolition de la royauté et proclama la République le lendemain. Les événements se bousculent. La Convention évacua la famille royale des Tuileries pour s'y installer. Elle adopta l'ère républicaine dans sa volonté de faire table rase du passé de l'Ancien Régime. Le roi qu'on avait emprisonné au Temple avec sa famille vit le début de son procès qui devait le conduire à la guillotine le 21 janvier 1793. On est loin de l'enthousiasme des journées de l'été 1789 où les joies et les espérances collectives s'exarcebient. La Convention et ses mesures radicales fondent la Terreur. Les prêtres réfractaires en furent les premières victimes. Le décret du 23 avril 1793 punit de mort dans les 24 heures tous les ecclésiastiques sujets à la déportation qui seront trouvés sur le territoire de la République.

Avant que les événements ne se précipitent tant, les abbés de Bazoges, curé et vicaire, avaient décidé de fuir la France. Un premier décret sur la déportation des prêtres réfractaires du 27 mai 1792 avait dû les en décider puisque le 11 septembre 1792 Jean François FARGET faisait ses adieux à la France et montait sur le brick *Marie Gabrielle* en direction de l'Espagne. Jean GRANDIN, lui, avait décidé de s'exiler pour l'Angleterre où il mourut. Jean François FARGET débarqua à Saint Sébastien, en Espagne, avec 38 autres exilés ; parmi eux les curés de Sigournais M. BICHON et du Tallud, M. GRIGNON.

On imaginera sans peine la précarité des conditions d'accueil d'existence et de subsistance de ces prêtres contraints à l'exil loin de leurs paroisses et de leur pays. Mais l'abbé FARGET ne devait pas être homme à attendre dans l'inaction et dans l'incertitude. En septembre 1797, alors que l'abbé Henri GREGOIRE organisait les conciles nationaux afin d'examiner l'ensemble des problèmes disciplinaires et pastoraux posés par la dégradation de la situation religieuse en France, Jean François FARGET écrivit depuis l'Espagne une lettre à sa marraine, la veuve ROQUETTE, demeurant à Fontenay-le-Comte. Cette lettre a été rédigée le 8 septembre 1797 et est conservée aux archives vaticanes.

"Le 13 de ce mois (*disait-il*), GIRARDIERE et moi, nous partons...". "Nous vous écrirons à peu près le jour que nous devons arriver à Saintes". FARGET qui avait décidé de rentrer en France avec un de ces collègues était, selon toutes vraisemblances, surveillé de près. On ne sait comment les services de police interceptèrent cette lettre mais toujours est-il que le ministère de la Police en possédait la copie. Il l'envoya le 27 octobre 1797 au commissaire exécutif de la Vendée en lui recommandant de "... faire surveiller la maison de la dite veuve ROQUETTE où ils (*les deux prêtres*) doivent se rendre".

Du voyage clandestin depuis l'Espagne jusqu'en Vendée nous ne savons rien. Les deux prêtres durent cependant arriver sans trop d'encombres en Vendée et se tenir quelques temps cachés afin de se faire oublier un peu. Ils durent regagner peu de temps après leur paroisse. A cette époque, beaucoup de prêtres réfractaires étaient rentrés en France et avaient réintégré leur ancien lieu de culte. L'abbé Grégoire et son église constitutionnelle se trouvèrent dès lors en butte à la résistance et à l'opiniâtreté active du clergé réfractaire.

L'histoire de l'Eglise de la Révolution et les multiples histoires des péripéties des prêtres qui l'animaient ne saurait entrer en quelques pages. Le terrible raccourci auquel on vient de soumettre cette intéressante page de notre histoire pourrait cependant s'illustrer par la tribulation de Jean François FARGET, curé de Bazoges de 1797 jusqu'à sa mort survenue en juillet 1819. L'épithaphe, que le tailleur de pierre grava sur sa tombe et qui existe toujours dans le cimetière près de la Grande Croix, est une belle illustration de la vie d'un prêtre sous la Révolution. Cette vieille pierre porte :

"CI GIT LE CORPS DE FEU Mr FRANCOIS FARGET PRETRE DECEDE CURE DE CETTE PAROISSE AGE DE 58 ANS LE 11 JUILLET 1819. JUSTE ET SANS REPROCHE IL SUPPORTA L'ADVERSITE SANS SE PLAINDRE. SON AME FORTE NE CONNUT QUE SES DEVOIRS ET SES PAROISSIENS. IL EN ETOIT LE CONSOLATEUR ET LE MEILLEUR AMI.

PASSANT, RESPECTE SA MEMOIRE ET PRIE DIEU POUR LE REPOS DE SON AME."

\* \* \*  
\* \*

Aux côtés de l'abbé FARGET, les noms du parrain et de la marraine de la cloche bénite en 1819 nous ramènent tout près de la cure et du donjon, dans le bourg, dans les murs de la seigneurie du Verger (ou Vergier).

Ce sont en effet les seigneurs du Verger qui présidèrent la bénédiction et qui donnèrent leur nom à la cloche : FRANCOISE PLACIDE.

En ce début de XIX<sup>e</sup> siècle, les sieurs du Verger s'appelaient JOUFFRION. Installée à Bazoges depuis 1750, la famille JOUFFRION dut acheter la propriété du Verger à moins qu'elle ne l'héritât, ce dont on ne saurait préciser. Toujours est-il que la deuxième et la troisième génération de JOUFFRION de Bazoges eut beaucoup à souffrir de la

.../...

Révolution de 1789. En 1791, au nombre des signataires de la pétition au ministre de l'Intérieur, on rencontre deux JOUFFRION, l'ainé : peut-être, Henri François tué à la bataille du PONT-CHARRON le 25 Juillet 1793 et le jeune : Pierre, Jean, Marie.

Premier maire de Bazoges (cf. liste), Pierre, Jean, Marie JOUFFRION, licencié es lois, sénéchal, puis maire de Bazoges, membre du Comité Royaliste, fut exécuté à Fontenay le 26 février 1794. Il avait épousé Marie Madeleine Joséphine MAINGAUD qui fut brûlée vive dans un four aux environs de PONT-CHARRON dans lequel elle s'était cachée et réfugiée. Deux de leurs enfants trouvèrent la mort aux combats qui ravageaient alors la province.

Le frère de Pierre, Jean, Marie JOUFFRION s'appelait Henri François. Lieutenant garde-côte mort le 25 juillet 1793, il avait épousé vers 1770 Marie Madeleine, Jeanne, Constance CHEVALIER. De leur mariage naquirent au moins huit enfants dont 3 moururent en bas âge, 2 âgés de moins de 25 ans et 2 autres victimes des guerres de Vendée. Il ne restait en 1819, de cette belle et grande descendance que le seul Philippe, Henri, François, né en 1776 qui était alors maire de la commune. Une de ses soeurs, Marie, Suzanne, Victoire, décédée et inhumée à Bazoges en janvier 1798 avait épousé Paul BABIN des Brétinières. Né à Fontenay le Comte en 1772, Paul BABIN était issu d'une famille d'avocats et de conseillers royaux fontenaisiens. En mariant une demoiselle JOUFFRION de Bazoges, il s'installa dans cette commune et en devint à 27 ans le chef de la toute nouvelle administration locale. Gendre du premier maire et ami du second (cf. liste), il demeura maire de Bazoges de 1799 à 1804, alors qu'il était jeune veuf, pour laisser la place ensuite à son beau-frère Philippe, Henri, François JOUFFRION.

Philippe JOUFFRION, maire de Bazoges à l'âge de 28 ans et maire pendant 26 ans, de 1804 à 1830 (cf. liste), était propriétaire au Verger et avait épousé Placide Marguerite-Paul MACHEREAU de l'Etaudière. Tous deux sont parrain et marraine de la cloche de 1819 en lui donnant leurs noms. C'est Philippe, Henri, François JOUFFRION qui avait entrepris la restauration de l'église de Bazoges en 1823 afin de lui redonner l'état qu'elle avait avant le passage de l'"impiété révolutionnaire" de 1794. On garde aujourd'hui le souvenir de la générosité du châtelain du Verger par une inscription sur un arc de l'église restaurée. Philippe mourut à Bazoges le 2 janvier 1844 âgé de 68 ans et pleuré par une épouse et deux filles. Son épouse laissa également une trace de générosité dans notre paroisse puisque c'est à elle que l'on doit la donation et la fondation d'une maison de religieuses du Sacré Coeur de Mormaison. C'est en 1848 en effet que la veuve JOUFFRION dota et fonda une école de jeunes filles. Selon ses volontés, dictées le 5 octobre 1849, en sa maison du Verger, madame veuve JOUFFRION chargeait trois religieuses de la Congrégation du Sacré-Coeur de Mormaison de donner l'enseignement et l'instruction "... gratuitement (si elles le peuvent) ..." à 20 jeunes filles pauvres de la commune "... qui leur seront désignées chaque année par le prêtre catholique, apostolique, romain, de la dite commune de Bazoges-en-Pareds". En outre elle chargeait la Congrégation de "... faire dire à son intention, tous les ans, à perpétuité, six messes basses, trois pour elle et trois pour son feu mari".

Placide MACHEREAU, veuve JOUFFRION mourut le 16 février 1851 à l'âge de 72 ans. Elle laissait deux filles mariées, Delphine JOUFFRION et Lucie-Julie JOUFFRION. Cette dernière avait épousé Etienne, Toussaint, Henri, baron PERVINQUIERE, qui eut de son mariage avec la demoiselle Elizabeth de LAPORTERIE la dernière descendante de cette famille à Bazoges : Luce PERVINQUIERE née en 1914 et décédée en 1986.

\* \* \*  
\* \*

**A SUIVRE...**

(Avec la suite et fin de cette histoire des cloches on trouvera deux listes des maires et des curés de Bazoges depuis la Révolution à nos jours ainsi que quelques notes bibliographiques).

**Alain ROUHAUD**